

Questions de la session de novembre 2017

Dir. N°	Député/Députée	Titre	Page
------------	----------------	-------	------



Grand Conseil (Bureau du Grand Conseil)

8	Etter (Treiten, PBD)	Rapport EDT	3
9	Stampfli (Berne, PS)	Psychose sécuritaire à l'Hôtel du gouvernement ?	4

Chancellerie d'Etat CHA

15	Dunning (Bienne, PS) (porte-parole) Gullotti (Tramelan, PS)	Pourquoi ne pas profiter de l'expertise des communes en matière de bilinguisme ?	5
----	--	--	---

Direction de l'instruction publique INS

3	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)	Le droit à une sépulture convenable prescrit par la Constitution sera-t-il bafoué ?	6
11	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)	Les écoles à journée continue : une aventure financièrement risquée ?	7
17	Riem (Iffwil, PBD)	Collection des Antiquités classiques	8

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques JCE

5	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)	Bitcoins et ethers : le registre du commerce du canton de Berne accepte-t-il ces deux crypto-monnaies comme moyen de paiement ?	9
7	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)	Le prédicateur de haine de Bienne touche-t-il l'AVS et des prestations complémentaires ?	10
16	Vanoni (Zollikofen, Les Verts)	Surveillance cantonale sur les communes : ouverture d'office d'enquêtes par la préfecture	11
18	Freudiger (Langenthal, UDC) (porte-parole) Herren-Brauen (Rosshäusern, PBD)	Ateliers de la compagnie BLS à Berne : la démarche du Conseil-exécutif soulève des interrogations	12

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie TTE

4	Hügli (Bienne, PS)	Les responsables de BKW doivent reconnaître le canton de Berne en tant qu'actionnaire majoritaire	13
6	Benoit (Corgémont, UDC)	Attribution du domaine agricole de La Praye, à Prêles	14

Direction de la police et des affaires militaires POM

1	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)	Foyer d'éducation de Prêles – remboursement discutable de subventions de construction à l'Office fédéral de la justice	15
10	Stampfli (Berne, PS)	Un centre d'hébergement de requérants d'asile dans la caserne de Berne ?	16
12	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)	Requérants d'asile mineurs non accompagnés : encadrés lors de leurs sorties ?	17
13	Rüegsegger (Riggisberg, UDC)	Nouveau centre de police de Berne, à Köniz Juch : utilisation des anciens sites	18

Direction de l'économie publique ECO

14	Rudin (Lyss, pvl)	Problèmes d'exécution à l'Administration de la chasse ?	19
----	-------------------	---	----

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale SAP

2	Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)	Etat actuel de mise en œuvre de la politique du 3e âge dans le canton de Berne	20
---	--	--	----

Questions de la session de novembre 2017

Intervention parlementaire : Question 8

Déposée le : 20.11.2017

Déposée par : Etter (Treiten, PBD)

Réponse : Bureau du Grand Conseil

Rapport EDT

Le rapport sur l'extraction de matériaux, les décharges et les transports (EDT) a été soumis au Grand Conseil. Il est de notoriété publique que la CGes a demandé au Contrôle des finances de procéder à une vérification des coûts et des prix du gravier et du béton. Suite à des fuites, des extraits de ce rapport confidentiel sont parus dans les médias. Or le Grand Conseil n'a pas connaissance de ce rapport.

Questions :

1. Pourquoi, en ces temps d'économies et de manque de moyens financiers, ce rapport n'a-t-il pas été porté à la connaissance du Grand Conseil ?
2. Ce rapport sera-t-il publié ?
Si ce n'est pas le cas, pourquoi pas ?
Si c'est le cas, quand sera-t-il publié ?

Destinataire

- Bureau du Grand Conseil
- Grand Conseil

Questions de la session de novembre 2017

Intervention parlementaire : Question 9

Déposée le : 20.11.2017

Déposée par : Stampfli (Berne, PS)

Réponse : Bureau du Grand Conseil

Psychose sécuritaire à l'Hôtel du gouvernement ?

Peu avant le début de la session de novembre 2017, tous les membres du Grand Conseil ont reçu un courrier les informant des nouvelles mesures de sécurité, ainsi qu'un badge pour accéder à l'Hôtel du gouvernement. Le courrier indique qu'il a fallu renforcer la sécurité à l'Hôtel du gouvernement car la Police cantonale estime que le « niveau de danger » est plus élevé qu'il y a quelques années. Malheureusement, il ne précise pas les éventuels motifs d'une telle dégradation de la situation sécuritaire.

On peut dès lors suspecter que le canton de Berne, et l'Hôtel du gouvernement dans un même élan, ont à leur tour succombé à la psychose sécuritaire ambiante. Voilà qui serait extrêmement regrettable. Même si le courrier souligne qu'il n'est pas question d'abandonner la politique de la porte ouverte, les mesures prévues conduiront de toute évidence à des restrictions d'accès pour le public. Une telle situation ne saurait se produire dans une démocratie – ou alors seulement en présence de motifs pertinents.

Questions :

1. Qu'entend-on précisément par « niveau de danger » ?
2. Comment la Police cantonale bernoise en vient-elle à cette appréciation ?
3. Quels sont les coûts des nouvelles mesures de sécurité ?

Destinataire

- Bureau du Grand Conseil
- Grand Conseil

Questions de la session de novembre 2017

Intervention parlementaire : Question 15

Déposée le : 20.11.2017

Déposée par : Dunning (Bienne, PS) (porte-parole)
Gullotti (Tramelan, PS)

Réponse : CHA

Pourquoi ne pas profiter de l'expertise des communes en matière de bilinguisme ?

Le 22 septembre 2017, les membres de la commission d'experts créée temporairement pour étudier les possibilités de développement offertes par le bilinguisme dans le canton de Berne, ont été nommés afin de soumettre d'ici fin juin 2018 des propositions concrètes pour promouvoir le bilinguisme bernois et mieux l'exploiter.

J'ai été étonnée de remarquer qu'aucun membre de cette commission ne provienne de l'Administration de Bienne ou d'Evilard. En effet, ces communes sont officiellement bilingues et exercent quotidiennement le bilinguisme au sein de leur Administration. Il aurait été intéressant d'échanger sur les expériences vécues et de réfléchir avec ces communes comment mieux promouvoir le bilinguisme et exploiter son potentiel. Ne sont-elles pas par leur simple pratique du bilinguisme au quotidien experte en la matière ?

Questions :

1. Dans quelle mesure la ville de Bienne et la commune d'Evilard ont été contactées pour faire part de leurs expériences et connaissances sur le bilinguisme ?
2. Une participation de l'une ou l'autre commune est-elle encore envisageable par le biais d'une représentante de l'Administration ?

Destinataire

- Chancellerie d'Etat
- Grand Conseil

Questions de la session de novembre 2017

Intervention parlementaire : Question 3

Déposée le : 16.11.2017

Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Réponse : INS

Le droit à une sépulture convenable prescrit par la Constitution sera-t-il bafoué ?

L'Institut médico-légal de l'Université de Berne souhaite procéder pendant un an à un ré-examen externe, si possible, de tous les cadavres pour lesquels une mort naturelle a été attestée. Ce, afin de déterminer si des décès extraordinaires seraient passés inaperçus.

L'article 7 de la Constitution fédérale concernant la dignité humaine garantit indirectement une sépulture convenable. Par sépulture convenable, s'entendent les inhumations et les incinérations dans un crématorium. La question se pose donc de savoir si l'étude que l'Institut médico-légal entend réaliser avec le réexamen externe est une atteinte à la paix des morts.

Questions :

1. Quand l'Institut médico-légal commencera-t-il ces réexamens ?
2. Avons-nous la garantie que les personnes décédées ou leur famille auront eu la possibilité de donner leur accord explicite, ou cet examen sera-t-il réalisé sans leur consentement ?
3. Des ordonnateurs de pompes funèbres ou d'autres personnes parmi le personnel autorisé dans le crématorium pourront-ils être présents pour veiller à ce qu'aucun examen ne soit réalisé qui serait contraire à la volonté des personnes décédées ou de leur famille ?

Destinataire

- Direction de l'instruction publique
- Grand Conseil

Questions de la session de novembre 2017

Intervention parlementaire : Question 11

Déposée le : 20.11.2017

Déposée par : Geissbühler-Strupler
(Herrenschwanden, UDC)

Réponse : INS

Les écoles à journée continue : une aventure financièrement risquée ?

Le canton de Berne finance aujourd'hui déjà les écoles à journée continue à hauteur de 40%, soit environ 20 millions de francs. Les cantons d'AG, BL, ZH et SO ne versent rien, FR 10%. Or, il se trouve que seuls 15,7% des élèves de notre canton font usage de l'offre à journée continue alors que 80% des écoles proposent une telle solution. Le Conseil-exécutif veut malgré tout soutenir les écoles à journée continue.

Questions :

1. Où le concept d'école à journée continue est-il testé ?
2. Les écoliers sont-ils contraints de participer à ces offres d'école à journée continue ?
3. Combien coûte un tel encadrement en journée continue en comparaison d'une école qui ne propose aucune solution de ce genre ?

Destinataire

- Direction de l'instruction publique
- Grand Conseil

Questions de la session de novembre 2017

Intervention parlementaire : Question 17

Déposée le : 20.11.2017

Déposée par : Riem (Iffwil, PBD)

Réponse : INS

Questions :

1. Combien le canton paie-t-il de loyer et de charges pour l'hébergement de la collection des Antiquités classiques à la Hallerstrasse 12, à Berne ?
2. Un déménagement de la collection est-il prévu ?

Destinataire

- Direction de l'instruction publique
- Grand Conseil

Questions de la session de novembre 2017

Intervention parlementaire : Question 5

Déposée le : 19.11.2017

Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Réponse : JCE

Bitcoins et ethers : le registre du commerce du canton de Berne accepte-t-il ces deux crypto-monnaies comme moyen de paiement ?

Depuis novembre 2017, il est possible de régler les taxes dues au registre du commerce du canton de Zoug avec des bitcoins et des ethers, grâce à une collaboration avec Bitcoin Suisse. Cofondée par Niklas Nikolajsen en 2013, cette société propose au registre du commerce une solution qui permet d'accepter les bitcoins et les ethers comme moyen de paiement sans surcoûts et surtaxes et sans risque de change. Le registre du commerce ne court ainsi aucun risque lié aux variations de change, comme l'écrit le portail spécialisé inside-it.ch.

Questions :

1. Le règlement en bitcoins et ethers est-il également possible au registre du commerce du canton de Berne ?
2. Si ce n'est pas le cas, pourquoi n'est-ce pas possible ?
3. Le registre du commerce du canton de Berne prévoit-il d'introduire les bitcoins et les ethers comme moyen de paiement ?

Destinataire

- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
- Grand Conseil

Questions de la session de novembre 2017

Intervention parlementaire : Question 7

Déposée le : 19.11.2017

Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Réponse : JCE

Le prédicateur de haine de Bienne touche-t-il l'AVS et des prestations complémentaires ?

La plupart des bénéficiaires de l'aide sociale partent à la retraite anticipée à l'âge de 62 ans. La Conférence suisse des institutions d'action sociale soutient cette démarche. Une anticipation de deux ans réduit à vie le montant de la rente de vieillesse de 13,6 pourcent. Pour une rente de vieillesse maximale de 2350 francs, cela correspond à 319,60 francs de moins. Des prestations complémentaires, calculées en fonction de leurs besoins vitaux, viennent néanmoins s'ajouter aux rentes AVS des bénéficiaires de l'aide sociale à la retraite anticipée. Le revenu est ainsi adapté aux dépenses. Du point de vue des bénéficiaires de l'aide sociale, toucher une rente AVS complète ou réduite revient donc au même, puisque leurs besoins vitaux sont toujours pris en compte. Une réduction de la rente AVS de 319,60 francs est compensée par des prestations complémentaires supplémentaires d'un montant de 319,60 francs. Le coût reste à la charge de la collectivité – qu'il s'agisse de l'aide sociale ou des prestations complémentaires.

De nombreux ressortissants étrangers bénéficient de l'aide sociale. Abu Ramadan, le chef de prière de 64 ans qui a fait parler de lui comme « le prédicateur de haine de Bienne », en fait partie. D'après la presse, celui-ci a perdu son droit d'asile et s'est vu retirer le statut de réfugié. Le Tribunal administratif fédéral a confirmé la décision du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) en septembre dernier. La question se pose donc de savoir si Abu Ramadan touche des prestations complémentaires en plus de sa rente AVS.

Questions :

1. Combien de personnes âgées entre 62 et 65 ans qui étaient auparavant bénéficiaires de l'aide sociale touchent actuellement une rente AVS dans le canton ?
2. Le Biennois Imam Abu Ramadan bénéficie-t-il de compensations complémentaires en plus de sa rente AVS, comme décrit précédemment ?
3. Si oui, le Conseil-exécutif trouve-t-il juste qu'Abu Ramadan perçoive une rente AVS après qu'on lui ait supprimé l'aide sociale ?

Destinataire

- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
- Grand Conseil

Questions de la session de novembre 2017

Intervention parlementaire : Question 16

Déposée le : 20.11.2017

Déposée par : Vanoni (Zollikofen, Les Verts)

Réponse : JCE

Surveillance cantonale sur les communes : ouverture d'office d'enquêtes par la préfecture

Selon l'article 87 de la loi sur les communes, la surveillance cantonale des communes incombe aux préfètes et préfets. Selon l'article 88, ceux-ci ouvrent « une enquête sur dénonciation ou d'office lorsque a) il existe un soupçon que l'administration régulière de la commune soit troublée ou sérieusement compromise par des actes illicites des organes communaux ou d'une autre manière et b) que la commune ne réagit pas conformément à l'article 86.

Lors d'une procédure d'octroi d'un permis de construire sur lequel la préfecture de Berne-Mittelland (que nous appellerons PBM) devait statuer, les opposants ont signalé à la préfecture que cette demande de permis de construire était, de leur point de vue, illégale en vertu d'une décision du conseil communal de la commune concernée. Les opposants ont soumis à la PBM différentes informations en la priant d'ouvrir une enquête « d'office » dans l'exercice du droit de surveillance.

Or la PBM a traité ces indications comme recours contre la décision critiquée du conseil communal sans entrer concrètement en matière sur les arguments avancés. La cause invoquée par la PBM : les opposants avaient déjà eu vent de la décision critiquée de la commune avant que soit entamée la procédure d'octroi de permis de construire et n'avaient pas observé le délai des trente jours pour faire recours de ladite décision.

Questions :

1. Est-il admissible de rendre une demande d'ouverture d'enquête d'office portant sur des questions de surveillance tribulaire des délais de recours ?
2. N'est-il pas de la responsabilité d'une préfecture d'entrer en matière quel que soit le cas de figure lorsque des doutes fondés sur la légitimité d'une décision communale lui sont exprimés et que des informations sont portées à sa connaissance pour les étayer ?
3. Est-il admissible d'autoriser un crédit pour la démolition d'un bâtiment qui est présenté comme un crédit supplémentaire dans la rubrique budgétaire d'un budget communal sous le titre de « gros entretien » (alors qu'il s'agit au contraire d'une démolition) et dont le montant fait seulement environ un quarante-cinquième du crédit supplémentaire pour la démolition ?

Destinataire

- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
- Grand Conseil

Questions de la session de novembre 2017

Intervention parlementaire : Question 18

Déposée le : 20.11.2017

Déposée par : Freudiger (Langenthal, UDC) (porte-parole)
Herren-Brauen (Rosshäusern, PBD)

Réponse : JCE

Ateliers de la compagnie BLS à Berne : la démarche du Conseil-exécutif soulève des interrogations

En raison de l'augmentation du trafic des transports publics, BLS a besoin de locaux supplémentaires. Un groupe de suivi a favorisé le site « Chliforst » à Berne après avoir préalablement écarté une intégration à des locaux existants. Du côté de l'ARE ou de l'OFT, on a approuvé la nécessité de traiter ce projet dans le cadre du plan sectoriel en raison de la présence de multiples intérêts publics importants. Au cours de la procédure en vue de l'inscription au plan sectoriel des transports, il a été rendu public que BLS pourrait tout aussi bien construire ses ateliers dans des locaux existants des CFF. Il n'y aurait donc plus besoin d'un nouveau bâtiment. La question de savoir si cela est vraiment possible est actuellement analysée en détail. Malgré des questions encore ouvertes, le Conseil-exécutif a déjà lancé la participation à la procédure de plan sectoriel et ouvre en même temps une procédure en vue d'adapter le plan directeur.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il demandé aux offices fédéraux compétents pour la procédure de plan sectoriel d'interrompre la procédure d'adaptation du plan sectoriel (concernant les ateliers du BLS à Berne) jusqu'à ce que la question de l'intégration des ateliers du BLS dans des locaux des CFF existants ait été clarifiée ?
2. Au cours de ces dernières années, combien de fois est-il arrivé que le Conseil-exécutif ait voulu inscrire deux sites pour la construction d'une infrastructure (état de coordination réglée) au cours d'une procédure de participation pour adapter le plan directeur ?
3. Quels avantages (à l'exception des intérêts économiques de BLS) y-a-t-il à mener les procédures de participation pour adapter le plan directeur et pour la procédure de plan sectoriel en même temps et avant que la question de l'intégration des ateliers du BLS dans des locaux existants (concrètement ceux des CFF) ait été clarifiée ?

Destinataire

- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
- Grand Conseil

Questions de la session de novembre 2017

Intervention parlementaire : Question 4

Déposée le : 16.11.2017

Déposée par : Hügli (Bienne, PS)

Réponse : TTE

Les responsables de BKW doivent reconnaître le canton de Berne en tant qu'actionnaire majoritaire

Ces derniers mois, les responsables du groupe BKW se sont exprimés publiquement au sujet des rapports de propriété de BKW et de son actionnaire majoritaire, le canton de Berne.

Questions :

1. Quelle est l'avis du Conseil-exécutif sur le fait que les responsables du groupe demandent indirectement au canton de Berne de se retirer de l'actionnariat de BKW ?
2. Qu'entreprend le Conseil-exécutif pour faire en sorte qu'à l'avenir, les responsables de BKW reconnaissent le canton de Berne en tant qu'actionnaire majoritaire ?
3. Comment le Conseil-exécutif compte-t-il faire en sorte que la stratégie du groupe BKW mette l'accent sur le service public, et non sur la rentabilité ?

Destinataire

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
- Grand Conseil

Questions de la session de novembre 2017

Intervention parlementaire : Question 6

Déposée le : 19.11.2017

Déposée par : Benoit (Corgémont, UDC)

Réponse : TTE

Attribution du domaine agricole de La Praye, à Prêles

La procédure mise en place par le canton pour l'attribution en droit de propriété du domaine agricole de La Praye à Prêles, soulève quelques questions fondamentales sur l'impartialité des responsables de ce dossier !

Tout d'abord le dossier de postulation n'avait pas été traduit en français lors de la mise au concours !

Lors de l'entretien de présentation la première question posée à une famille de postulants était celle de savoir s'ils parlaient l'allemand ! Ce domaine étant situé dans la partie francophone du canton on peut se demander pourquoi le dossier de préparation de soumission n'a pas été attribué à l'Ecole d'agriculture de Loveresse (membre de la FRI) ! On peut difficilement imaginer l'attribution d'un domaine situé dans la partie germanophone du Canton dont la procédure se déroulerait en français (du début à la fin).

Le domaine ayant été attribué au fils d'un éducateur suisse allemand ancien employé au pénitencier de Witzwil on peut se demander si l'attribution n'était pas déjà faite depuis longtemps et que la procédure d'attribution ne devenait pas qu'un exercice alibi ! Pourquoi, ne pas nommer un vrai romand de la région ?

La procédure de postulation n'ayant pas été régulière, ne faudrait-il pas recommencer l'exercice et en français cette fois-ci ?

Questions :

1. L'encadrement des réfugiés ne faisait pas partie des critères d'attribution de base, est-ce que ceux-ci ont été modifiés en cours de procédure d'attribution afin de favoriser M. Hänni qui a monté son projet autour du travail des réfugiés, projet qu'il a notamment présenté le 25 septembre 2017 à la future responsable du site d'hébergement en précisant qu'il n'attendait plus qu'une confirmation définitive (selon son interview sur RJB diffusé le 25.10.17) alors que d'autres candidats n'avaient pas encore eu leur entretien à Berne ?
2. Comment se fait-il qu'un responsable de crédit de la BEKB|BCBE indique en début juin à une famille de postulants que le domaine a déjà été attribué, selon un membre de la direction de la banque, qu'une demande de crédit est inutile alors que le délai courait jusqu'au 15 juin 2017 ?
3. Est-il vrai que seul le reprenant à une formation agricole reconnue alors que les autres membres de sa famille (actifs) n'ont pas de formation agricole de base contrairement à une autre famille de postulants dont 3 personnes avaient des diplômes en agriculture allant du CFC, Brevet fédéral et Maîtrise Fédérale ainsi qu'une personne avec diplôme d'Economiste d'entreprise HES ?

Destinataire

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
- Grand Conseil

Questions de la session de novembre 2017

Intervention parlementaire : Question 1

Déposée le : 24.10.2017

Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Réponse : POM

Foyer d'éducation de Prêles – remboursement discutable de subventions de construction à l'Office fédéral de la justice

En 2012, le canton a procédé à l'extension du Foyer d'éducation de Prêles (FEP), y consacrant plus de 38 millions de francs. Quatre ans plus tard, il a pris la décision de le fermer, au motif que l'institution était en sous-occupation chronique et déficitaire. L'Office fédéral de la justice (OFJ) a soutenu les travaux d'assainissement en versant des subventions de construction. Se fondant sur la loi fédérale du 5 octobre 1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM), l'OFJ a révoqué au jour de fermeture la reconnaissance du FEP comme institution publique ayant droit à des subventions et a exigé le remboursement au 16 octobre 2017 des subventions qu'il avait versées. Selon la Feuille officielle du canton de Berne du 4 octobre 2017, le canton doit rembourser à la Confédération l'essentiel des subventions, soit 7 563 232 CHF. Toujours selon la Feuille officielle, le Conseil-exécutif a déclaré le remboursement du montant précité comme étant une dépense liée et a visiblement déjà remboursé la somme en question en date du 16 octobre.

Le Conseil-exécutif entend désormais utiliser une partie des installations pour héberger des requérants d'asile. Il existait déjà des projets pour l'autre partie : le gouvernement envisageait en fait de transformer l'ancien foyer d'éducation en centre de détention en vue de l'exécution du renvoi et d'éviter ainsi le remboursement des subventions de construction à l'OFJ. Une stratégie qui n'a visiblement pas fonctionné.

Questions :

1. Envisage-t-il toujours de transformer l'ancien Foyer d'éducation de Prêles en centre de détention en vue de l'exécution du renvoi ?
2. Dans l'affirmative, pourquoi a-t-il fallu rembourser les subventions de construction à l'OFJ ?
3. Dans la négative, qu'entend-il faire avec la partie des installations qui ne sont pas destinées à accueillir des requérants d'asile ?

Destinataire

- Direction de la police et des affaires militaires
- Grand Conseil

Questions de la session de novembre 2017

Intervention parlementaire : Question 10

Déposée le : 20.11.2017

Déposée par : Stampfli (Berne, PS)

Réponse : POM

Un centre d'hébergement de requérants d'asile dans la caserne de Berne ?

La Confédération aimerait mettre en place un centre fédéral pour requérants d'asile à Lyss. Or comme la commune compte déjà un centre de transit, ce projet a rencontré beaucoup d'oppositions localement. Le Grand Conseil a lui aussi confirmé, lors de la dernière session de septembre, qu'il trouvait peu judicieux d'avoir deux centres d'asile à Lyss. D'après la presse, le Conseil communal de la ville de Berne serait ouvert à ce que des requérants d'asile s'installent dans la caserne de Berne, dans le quartier de Breitenrain. Ce qui serait très bienvenu. Mais il faut pour cela l'accord du canton, propriétaire des lieux, et de la Confédération (DDPS), l'actuelle locataire. Le Conseil-exécutif a fait savoir à plusieurs reprises qu'il ne voulait pas d'un deuxième centre sur le territoire de Lyss. L'occasion s'offre désormais à lui d'en accueillir un en ville de Berne. La Ville de Berne faisant preuve de solidarité à l'égard du reste du canton, il serait malheureux de ne pas saisir cette opportunité. Il faut donc que le Conseil-exécutif entame dans les plus brefs délais le dialogue avec la Confédération, la Ville de Berne et en particulier le quartier de Breitenrain, qui est concerné. Pour que le projet soit bien accueilli dans le quartier, la participation des personnes sur place directement concernées est indispensable.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif est-il favorable à un éventuel centre de requérants d'asile dans la caserne de la ville de Berne ?
2. Le Conseil-exécutif est-il prêt à en discuter avec le DDPS, la Ville de Berne et le quartier de Breitenrain ?
3. Si oui, quel calendrier le Conseil-exécutif prévoit-il ?

Destinataire

- Direction de la police et des affaires militaires
- Grand Conseil

Questions de la session de novembre 2017

Intervention parlementaire : Question 12

Déposée le : 20.11.2017

Déposée par : Geissbühler-Strupler
(Herrenschwanden, UDC)

Réponse : POM

Requérants d'asile mineurs non accompagnés : encadrés lors de leurs sorties ?

A Interlaken/Unterseen, la police a déjà dû intervenir à plusieurs reprises suite à des altercations. Selon des communiqués de presse, elle a été la cible de jets de pierre et a confisqué des couteaux. Parmi les personnes concernées se trouvaient également des jeunes de moins de 18 ans que des passants ont identifiés comme étant des RMNA.

Questions :

1. Est-il vrai que des RMNA étaient impliqués dans ces altercations ?
2. Si tel est le cas, n'est-il pas contradictoire que la collectivité débourse quelque 5000 francs par mois pour un encadrement 24 heures sur 24 mais que ces jeunes soient autorisés à sortir jusqu'à minuit sans accompagnement ?
3. Ne devrait-on pas mettre les exploitants des centres d'hébergement pour RMNA face à leurs responsabilités ?

Destinataire

- Direction de la police et des affaires militaires
- Grand Conseil

Questions de la session de novembre 2017

Intervention parlementaire : Question 13

Déposée le : 20.11.2017

Déposée par : Rügsegger (Riggisberg, UDC)

Réponse : POM

Nouveau centre de police de Berne, à Köniz Juch : utilisation des anciens sites

Durant la session de novembre, le Grand Conseil sera appelé à traiter l'ACE n° 858/2017 « Crédit d'engagement pour l'étude de projet ». En amont de la planification se posent des questions stratégiques pour divers anciens sites, en particulier en lien avec les véhicules et les emplacements des forces d'intervention.

Questions :

1. A quelles fins est-il prévu de réaffecter l'Arsenal cantonal à Berne ?
2. La Confédération cherche un emplacement pour stationner les véhicules du Conseil fédéral. Où en est-on concernant la planification d'une éventuelle collaboration ou d'une offre formulée par le canton de Berne ?
3. Existe-t-il des lieux, sites et bâtiments jouissant d'un emplacement central, proche du Wankdorf/Guisanplatz, que le service d'ordre pourrait utiliser comme base pour les forces d'intervention en cas d'événement grave (à proximité du centre-ville, du Palais fédéral, des matchs de football et de hockey sur glace de LNA, etc.) ?

Destinataire

- Direction de la police et des affaires militaires
- Grand Conseil

Questions de la session de novembre 2017

Intervention parlementaire : Question 14

Déposée le : 20.11.2017

Déposée par : Rudin (Lyss, pvl)

Réponse : ECO

Problèmes d'exécution à l'Administration de la chasse ?

Une procédure administrative a été ouverte récemment à l'encontre d'un chasseur pour lui retirer son autorisation de chasse cinq ans après un délit bouclé de longue date sur le plan judiciaire. L'Administration de la chasse a écrit qu'elle était en train de rattraper le retard pris dans de nombreux cas de ce genre. Toujours selon elle, sa procédure n'a rien à voir avec une dénonciation faite à l'encontre du même chasseur en 2016 et considérée comme sans objet par le tribunal. Soit l'affirmation de l'Administration de la chasse est correcte, auquel cas il y a des problèmes de retard au Département de l'économie publique, soit elle est infondée, auquel cas l'Administration de la chasse traite de manière arbitraire les chasseurs qui se défendent avec succès contre des dénonciations injustifiées.

Questions :

1. Combien de cas de procédures administratives non ouvertes sont restés en suspens à l'Administration de la chasse et quelles sont les années concernées ?
2. Comment le Conseil-exécutif veille-t-il à ce que l'Administration de la chasse fasse preuve de proportionnalité dans les cas de dénonciation et de procédure administrative ?
3. Combien de temps un délit peut-il rester non traité au canton de Berne avant que le Conseil-exécutif estime qu'il n'est plus recevable d'ouvrir une procédure administrative ?

Destinataire

- Direction de l'économie publique
- Grand Conseil

Questions de la session de novembre 2017

Intervention parlementaire : Question 2

Déposée le : 15.11.2017

Déposée par : Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)

Réponse : SAP

Etat actuel de mise en œuvre de la politique du 3e âge dans le canton de Berne

Dans le cadre des délibérations sur le rapport « Politique du 3e âge du canton de Berne 2016 », la déclaration de planification suivante a été adoptée : « Domaine d'intervention n° 4 : Prise en charge des personnes âgées atteintes de maladie : Le canton de Berne tient compte de la charge de travail nécessaire à l'encadrement des personnes atteintes de démence en accordant les ressources financières adéquates. »

Questions :

1. Quel est l'état actuel de mise en œuvre de cette déclaration de planification ?
2. La mise en œuvre de la Stratégie nationale en matière de démence sera-t-elle abordée dans le cadre de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé ?

Destinataire

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Grand Conseil